



VILLE DE TOULON



PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROUVE LE 27 JUILLET 2012

DOCUMENT N°7: ANNEXES

PERMIS DE DEMOLIR



PROCÉDURE	APPROBATION

VU ET APPROUVE, POUR
 ETRE ANNEXE A L'ARRETE
 AP 12/56



SERVICE ETUDES ET PLANIFICATION
 DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN / DGA ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

21.1.02



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le : 15 Décembre 2017

Transmise au contrôle de légalité le : 19 Décembre 2017

ID Télétransmission : 083-218301372-20171215-lmc133114-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 19/12/17

DÉLIBÉRATION

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2017

N° 2017/361/S

Objet : Institution du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	44
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	14

Monsieur Hubert FALCO – Maire – PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Yann TAINGUY, Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO, Monsieur Jean-Marie CHARRIEZ, Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Josée MASSI, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Laurent JEROME, Madame Martine BERARD, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Sophie VERDERY, Madame Christine PAGANI-BEZY, Monsieur Mohamed MAHALI

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Ghislaine RUVIRA, Monsieur Michel CAMELI, Madame Jacqueline MARTIN-LOMBARD, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Guy LE BERRE, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Madame Danielle PICCONI, Monsieur Serge PUGET, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Albert TANGUY, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Yann GUILHEM, Madame Karima MATHLOUTHI, Madame Amandine FUMEX, Madame Elodie ESCANDE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Monsieur Stanislas LE DU, Monsieur Stéphane LAGAYE, Madame Danièle LE GAC, Monsieur Marc DESGORCES, Madame Laure LAVALETTE, Monsieur Hervé TOULZAC, Monsieur Guy REBEC, Madame Viviane DRIQUEZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Michel BONNUS donne pouvoir à Madame Josée MASSI, Madame Florence FEUNTEUN donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie CHARRIEZ, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Monsieur Jérôme NAVARRO donne pouvoir à Monsieur Michel LANDOLFINI, Monsieur Jean-Claude AVERSO donne pouvoir à Madame Danielle PICCONI, Madame Colette GLUCK donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Monsieur Léopold TROILLAS donne pouvoir à Madame Karima MATHLOUTHI, Madame Vanessa GERBY-GEBELLIN donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Christophe MORENO donne pouvoir à Madame Elodie ESCANDE, Madame Sonia BENDAHBI donne pouvoir à Monsieur Serge PUGET, Monsieur Jean-Yves WAQUET donne pouvoir à Madame Laure LAVALETTE, Monsieur Amaury NAVARRANNE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOULZAC, Madame Sophie LEBEDEL-EYRIES donne pouvoir à Madame Viviane DRIQUEZ

ABSENTS : Madame Elisabeth BILLET-JAUBERT

21.1.02

Actuellement, la Ville de Toulon fait application de l'article R421-28 du Code de l'Urbanisme qui n'impose le permis de démolir que dans les secteurs protégés.

Toutefois, afin de permettre notamment de sauvegarder un patrimoine non identifié et non soupçonné, car non visible depuis l'espace public, il convient aujourd'hui d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 15 décembre 2017,

Où l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 21ème Adjoint au Maire, adjoint délégué :
URBANISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R421-28,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie – Développement Durable – Urbanisme – Habitat – Rénovation Urbaine en date du 29 novembre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires – Juridiques – Contrats Publics en date du 29 novembre 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'institution du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Hubert FALCO, Maire

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

Ancien Ministre



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Institution du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal

Date de transmission de l'acte : 19/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2017

Numéro de l'acte : lmc133114 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20171215-lmc133114-DE

Date de décision : 15/12/2017

Acte transmis par : Anne RODRIGUEZ

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme

